

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-30

LE VENDREDI VINGT QUATRE MARS DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS :** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTREL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SETTE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

**SECRETARE :** Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 24/03/2023  
date d'affichage : 17/03/2023

nombre de conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 12  
voiants : 13

**PROCURATIONS :** M. David LE GLANIC donne procuration à M. Thierry DUBOIS

**ABSENT EXCUSE :** M. Thierry GARDIE

**ATTRIBUTION DES MARCHES CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

L'aménagement paysager de la place de la mairie est un projet financé dans le cadre d'un contrat rural conclu avec le Conseil Régional d'Île de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au groupement d'entreprises comprenant le bureau d'études techniques SCHEMA INFRA (mandataire), 45, Grande Rue 95650 Puisieux-Pontoise et la société paysagiste VENT 2 TERRE, 391, rue du Vexin, 78250 Orville-sur-Montcient.

L'opération a été scindée en quatre lots :

- Lot n°1 : VRD - maçonnerie
- Lot n°2 : éclairage
- Lot n°3 : espaces verts
- Lot n°4 : treillage en bois

En application des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 à 6, du Code de la Commande Publique, une consultation a été lancée et les réponses ont été faites par les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : VRD - maçonnerie
  - EIFFAGE ROUTE, 2, rue Hélène Boucher, 93330, Neuilly-sur-Marne
  - SYLIAN TP, 16bis rue de la Forêt, 78690 Les Essarts-Le-Roi
  - DESPIERRE, 7, chemin de la Chapelle Saint-Antoine, 95300 Ennery
  - GUINTOLI, 3a, rue de la Scierie, 76530 Grand-Couronne
  - DEPAN BTP, 8, rue du Regard, 95230, Soisy-Sous-Montmorency
  - DTP21 (Mandataire), ZA des Carreaux, 95540 Marines et FORUM ENVIRONNEMENT (co-traitant), 38-40, ZA les Bosquets, 95540 Méry-sur-Oise
  - ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE (mandataire), 113, rue Jean Jaures, 78130 Les Mureaux et PDF (cotraitant, 24, rue du Docteur Roux, 91160 Longjumeau
  - PARC ESPACE, 5, rue Joseph Cugnot, 78120 Rambouillet

- Lot n°2 : éclairage

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E.lespalle.com

- VIOLA, 157, route de Cormeilles, GS, 60209, Sartrouville cedex
- SIGN'ELEC, 2, avenue Louis Blériot, 95740 Frépillon
- LACIS, 3a, rue de la Scierie, 76530 Grand-Couronne
- ENTREPRISE RAOULT, 29-33-35bis, rue Pierre Curie, 78200 Mantes-la-Jolie
- VIALUM, ZAC de la vallée, 5, rue des maraîchers, 78970 Mézières-sur-Seine
- Lot n°3 : espaces verts
- LACROIX JARDINS, 1, rue Henri Duverdin, 78200 Soindres
- PAYSAGE ADELINE CREATION, rue du Bois Saint-Paul, ZAC des Champs Chouette, 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon
- SNT, 7, chemin de la Chapelle Saint-Antoine, 95300 Ennery
- Lot n°4 : treillage
- ATELIER HELLOT, 24, route des Mares, 95510 Villers-en-Arthies

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres.

Pour les lots n°1 et 2, le règlement de la consultation prévoyait :

- une attribution des marchés selon les critères de la valeur technique (60 %) et du montant de la proposition (40 %) ;
- la possibilité d'engager des négociations avec les soumissionnaires ayant présenté les trois (3) meilleures offres et obtenu, pour le critère de la valeur technique, une note égale ou supérieure à la moyenne (soit 30/60 au minimum).

Après négociation avec les entreprises DTP21, JEAN LEFEBVRE et PARC ESPACE, classées premières à l'issue de la première phase d'analyse, le classement des offres présentées pour le lot n°1 (VRD-maçonnerie) est résumé dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Critère n°1 (technique)		Critère n°2 (montant)			Total	
	Note/60	Classement	Montant HT	Note/40	Classement	Note totale	Classement
EIFFAGE	50	3	498.936,00	21,47	7	71,5	5
SYLIAN TP	29	8	910.778,00	11,76	8	40,8	8
DESPIERRE	48	4	440.736,73	24,30	4	72,3	4
GUINTOLI	31	6	267.755,73	40,00	1	71,0	6
DEPAN BRP	31	6	423.358,00	25,30	2	56,3	7
DTP21 - FORUM ENVIRONNEMENT	57	1	457.645,00	23,40	5	80,4	1
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE - PDF	53	2	475.506,29	22,50	6	75,5	2
PARC ESPACE	48	4	436.131,50	24,60	3	72,6	3

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E.legalite.com

En ce qui concerne le lot n°2 (éclairage public), pour lequel aucune négociation n'a été engagée, l'analyse des offres est résumée dans le tableau ci-dessous.

Entreprises	Critère n°1 (technique)		Critère n°2 (montant)		Total		
	Note/60	Classe- ment	Montant HT	Note/40	Classe- ment	Note totale	Classe- ment
VIOLA	56	2	10.257,62	33,86	4	89,7	3
SIGN'ELEEC	52	4	9.981,40	34,80	3	86,80	4
LACIS	56	2	9.741,00	35,70	2	91,70	2
RAOULT	36	5	13.150,00	26,40	5	62,40	5
VIALUM	60	1	8.685,00	40,00	1	100	1

Pour les lots n°3 et 4, la consultation prévoyait une attribution des marchés sur le seul critère du montant des propositions.

Lot n°3 (espaces verts)

Entreprises	Montants HT	Classement
LACROIX JARDINS	11.603,55	1
PAYSAGE ADELINE CREAATION	15.793,80	3
SNT	14.294,45	2

Lot n°4 (treillage)

Entreprises	Montant HT
ATELIER HELLOT	29.800,00

Lors de sa réunion du 24 mars 2023, la commission d'appel d'offres a décidé de proposer au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes, à savoir :

- lot n°1 : groupement constitué par les entreprises DTP21 et FORUM ENVIRONNEMENT,
- lot n°2 : VIALUM,
- lot n°3 : LACROIX JARDINS,
- lot n°4 : ATELIER HELLOT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer les marchés de travaux d'aménagement paysager de la place de la mairie aux entreprises suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

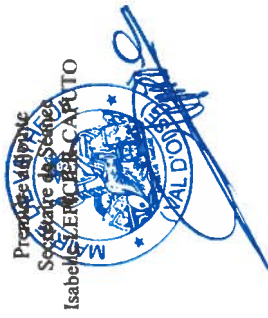
- lot n°1 : DTP21 et FORUM ENVIRONNEMENT pour un montant de 457.645,00 € HT,
- lot n°2 : VIALUM pour un montant de 8.685,00 € HT,
- lot n°3 : LACROIX JARDINS pour un montant de 11.603,55 € HT,
- lot n°4 : ATELIER HELLOT pour un montant de 29.800,00 € HT.

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ces marchés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement tels que proposés et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

**VOTE : POUR : 13**

Le Maire  
Dominique ~~HESSIN~~ POULENAT



Envoyé le : 28/03/2023  
 Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
 Publié le :  
 La présente délibération peut faire  
 l'objet d'un recours dans un délai  
 de deux mois devant le Tribunal Administratif  
 de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com